

de l'Ardèche

Sommaire

Mon choix
c'est l'Unsa !



Aubenas
SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé à Aubenas
Le 26 novembre 2018

1. Edito Elections Professionnelles ...
mais pas que
2. Promotions des Instits et PE 2018/2019
3. Elections Pro : voter mais pour quoi faire ?
4. Profession de foi Unsa pour la CAPD 07
5. Liste Unsa à la CAPD de l'Ardèche
6. Election Pro : comment voter
- 7 & 8. Bulletin d'Adhésion : Rejoignez ou réadhérez au SE-Unsa pour 2018-2019



Elections Professionnelles 2018: voter c'est bien, voter Unsa c'est mieux !

Les élections professionnelles, qui ont lieu tous les 4 ans, sont un moment démocratique fort dans notre institution de l'Education Nationale. Ce bulletin départemental traite beaucoup de ces élections professionnelles, notamment pour les enseignants du premier degré.

Nous invitons les enseignants et personnels du second degré à se reporter au bulletin académique du SE-Unsa, qui est arrivé il ya quelques temps dans les établissements.

Voter est important, pour que l'action syndicale en général auprès de notre institution soit portée, soutenue, légitimée par les votes des personnels.

Voter Unsa est essentiel pour que les militants de notre organisation bénéficient de temps de décharge syndicale pour vous écouter, vous conseiller et vous défendre.

Voter Unsa enfin est crucial pour que l'Unsa, pour vous représenter, soit présente dans les instances locales et nationales.

Au-delà des élections, l'année scolaire suit son cours et la page 2 de ce bulletin est consacrée aux promotions d'échelon pour 2018/2019.

François LAPPE - Secrétaire Départemental





Promotions 1er degré 2018-2019

Syndiqué.e

- OUI
 NON
 pas encore

Fiche de suivi à retourner au **SE-Unsa 07** - BP 20214 - 07206 AUBENAS Cedex
ou 07@se-unsa.org

Nom et prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Fonction : Ecole :

Adresse personnelle :

Mail :

Téléphone : Portable :

- PE** **Instit** → Pour les instits devenus PE récemment, bonification éventuelle d'ancienneté à l'intégration dans le corps des PE : ansmois jours.

CAS 1

CAS 2

CAS 3

<input type="checkbox"/> Je suis à l'échelon 6 depuis le Report éventuel d'ancienneté*ans.....mois.....jours	<input type="checkbox"/> Je suis à l'échelon 8 depuis le..... Report éventuel d'ancienneté*ans.....mois.....jours	<input type="checkbox"/> Autre : je suis à l'échelon depuis le Report éventuel d'ancienneté*ans.....mois.....jours
J'ai eu un RV de carrière en 2017/18. En cas de boost ma date de promotion au 7 ^{ème} est le	J'ai eu un RV de carrière en 2017/18. En cas de boost ma date de promotion au 9 ^{ème} est le	Ma date de promotion à l'échelon est le
Sans boost ou sans RV de carrière en 2017/18 ma date de promotion est le	Sans boost ou sans RV de carrière en 2017/18 ma date de promotion est le	* Consulter iprof > votre dossier > carrière > corps, grade, échelons puis cliquer sur les flèches noires.

Mon AGS (Ancienneté Générale de Service) au 31.08.2018 pour les PE et au 31.12.18 pour les instituteurs..... ansmois jours

Si RV de carrière 2017-2018 :

L'appréciation finale (Dasen) du RV de carrière :

Voir sur iprof > les services > SIAE

- J'étais en disponibilité ou en congé parental du au
- J'ai déposé un dossier de **départ à la retraite pour la rentrée 2019**
- Autre renseignement

Pour mémoire, les durées d'échelon qui s'appliquent dorénavant :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 an	1 an	2 ans	2 ans	2,5 ans	3 ou 2a	3 ans	3,5 ou 2,5a	4 ans	4 ans

Elections professionnelles

2018... Année des élections professionnelles ! Pour quoi faire ?

Nous comptons maintenant sur vous pour nous permettre d'augmenter notre représentativité tant au niveau local que national.



La plupart des personnels de l'Education Nationale pourront émettre 4 votes lors des élections professionnelles qui auront lieu de manière informatisée entre le 29 novembre et le 6 décembre 2018. Entre ces deux dates, pensez à cliquer sur le logo Unsa ci-contre, pour que les militant(e)s et élu(e)s de l'Unsa bénéficient de temps de décharge syndicale et de sièges pour vous défendre.



Au CTM : vous désignez ainsi les organisations qui vont aller aussi négocier, qui seront consultées sur la gestion des moyens auprès du Ministère de l'Education Nationale. C'est par cette instance que le SE-Unsa a proposé et engrangé des avancées comme l'ISAE et le début de l'augmentation du ratio de passage à la Hors Classe des PE en 2013. C'est dans cette instance également que se discute la bonne application du PPCR, autre avancée obtenue notamment par l'Unsa en 2016. Ce vote déterminera aussi le volume de décharge syndicale attribué aux organisations syndicales. **Si vous souhaitez que le SE-Unsa et particulièrement le SE-Unsa de l'Ardèche en ce qui vous concerne, bénéficie de temps pour vous suivre et vous aider, votez Unsa !**



Au CTA : vous désignez ainsi les organisations qui vont aller aussi négocier, qui seront consultées sur la gestion des moyens auprès du Rectorat. C'est dans cette instance que sont répartis les moyens 1er degré entre les différents départements de l'académie. Notre liste CTA contient des personnels du 1er degré sur les 20 candidats, pour faire prendre toute sa place au débat 1er degré dans cette instance rectorale. **Votez Unsa !**



A la CAPN : cette instance ministérielle gère les changements de départements par les permutations pour le 1er degré et les muts dans le 2nd, l'avancement des détachés en France et hors de France, les départs en stages nationaux CAPPEI, les affectation en dans les DROM et les COM, le détachement des fonctionnaires de catégorie A dans le corps de l'Education Nationale. **Si vous voulez continuer à profiter des conseils du SE-Unsa 07 sur ces dossiers, notamment pour le changement de département, votez Unsa !**



A la CAPD : cette instance départementale traite toutes les questions de carrière individuelles (avancement, mouvement départemental, congés de formation...). La CAPD de l'Ardèche **reste à 5 sièges, si vous voulez continuer à vous adresser au SE-Unsa concernant tous ces dossiers, votez Unsa et gardez le choix de pouvoir vous adresser à plusieurs organisations pour vous informer !**



Aux CAPA : ces instances académiques des corps du 2nd degré ont les mêmes compétences que la CAPD pour le 1er degré. **Pour que l'Unsa continue à vous représenter, vous personnels du 2nd degré dans vos instances académiques, Votez Unsa !**

En Décembre 2018, cliquez 4 fois  pour être écouté(e)s et défendu(e)s !

Mieux vivre mon métier

Je veux pouvoir continuer à faire entendre ma voix à la CAPD par les représentants du SE-Unsa.

Depuis les élections de 2011, deux syndicats représentent les personnels ardéchois en CAPD : le SE-Unsa détient 1 des 5 sièges. Le SE-Unsa doit garder son siège pour éviter un retour à une CAPD monosyndicale. Garantir le pluralisme syndical nous semble essentiel ; c'est-à-dire continuer à pouvoir choisir le ou les syndicats qui assureront le suivi de mon dossier et qui porteront ma voix, mes idées.

Comme dans ma pratique pédagogique, pour l'action syndicale, je veux d'abord réfléchir, proposer librement avant de m'opposer.

Nous, enseignants, sommes profondément convaincus que notre système scolaire doit être réformé, mais pas n'importe comment. Le SE-Unsa, syndicat réformiste, privilégie la négociation et les avancées progressives plutôt que l'opposition systématique à toute proposition émanant de l'administration.

Dans le contexte de la dégradation de l'image de notre profession dans la société, et avec l'impact financier individuel que cela représente, le SE-Unsa n'appelle pas systématiquement à la grève et privilégie d'abord le dialogue social.

Je souhaite être suivi et défendu collectivement et personnellement, mais que les éléments privés de ma situation ne soient pas publiés.

Au SE-Unsa nous privilégions le contact direct, de collègue à collègue. Selon nous, certains éléments, constitutifs du barème sont de l'ordre du privé et doivent être respectés. Cela amène le SE-Unsa de l'Ardèche à ne pas publier simultanément les noms et barèmes/décisions lors des résultats des commissions paritaires. La pluralité syndicale à la CAPD garantit la transparence.

Avec le site mouvement et les conseils individualisés du SE-Unsa, j'optimise la préparation de mon mouvement.

Le mouvement départemental peut sembler un parcours obscur et difficile. Le SE-Unsa a été le premier à innover en créant en 2012 un site internet dédié avec certaines informations exclusives.

Ce site permet notamment à tous les collègues d'accéder aux statistiques du mouvement depuis 2010. Cet outil est complété par les conseils des militants du SE-Unsa aux collègues, à distance ou en entretien.

Suite aux demandes répétées du SE-Unsa, depuis 2016, une deuxième phase de vœux est maintenant possible pour la phase d'ajustement.

Je partage ces points de vue :

JE VOTE



!!!

#AgirAvecVous

Élection à la commission administrative paritaire départementale des
Instituteurs et professeurs des écoles

Département de l'Ardèche
 Élections professionnelles 2018
 Liste présentée par le SE-Unsa



Thierry Vigne



Sonia Bertrand



Karine Pic



Agnès Fayolle



François Lappe



Ju-
Cré-
pieux



Raynald Ethien



Emily Christin



Bérengère Joanny



liette
Candice Le Fevre

Classe exceptionnelle et hors-classe des professeurs des écoles

1	M.	VIGNE	Thierry	Directeur	Ecole élémentaire Font chevalier	Annonay
2	Mme	BERTRAND	Sonia	Coordinatrice Ulis	Collège Les Perrières	Annonay
3	Mme	PIC	Karine	Enseignante référent	Collège Marcel Chamontin	Le Teil
4	Mme	FAYOLLE	Agnès	Adjointe	Ecole maternelle des Luettes	Tournon sur Rhône

Classe normale des instituteurs et des professeurs des écoles

1	M.	LAPPE	François	Titulaire remplaçant	Ecole élémentaire La Roubine	Viviers
2	Mme	CREPIEUX	Juliette	Adjointe	Ecole primaire du Ruisseau	Arras sur Rhône
3	M.	ETHIEN	Raynald	Titulaire remplaçant	Ecole élémentaire	Lamastre
4	Mme	CHRISTIN	Emily	Adjointe	Ecole primaire	Saint Just d'Ardèche
5	Mme	JOANNY	Bérengère	Directrice	Ecole primaire Pierre Vincent	Alissas
6	Mme	LE FEVRE	Candice	Maitre surnuméraire	Ecole élémentaire Centre	Le Teil

7 femmes et 3 hommes



Voter Unsa ! Les 3 étapes

1. J'ouvre mon espace électeur et je crée mon mot de passe



2. Je reçois mon identifiant électeur

En 16 caractères, envoyé avec la notice de vote sous pli à partir du 5 novembre.

Pour la plupart : **à l'école** ou **l'établissement** Personnels en congés : **à domicile**.

Remplaçants non affectés à l'année dans une école : sur leur mail académique.

Je prends mon identifiant en photo ou je le mets en lieu sûr !

Si j'ai perdu ou si je n'ai pas reçu mon identifiant j'en demande un autre →



3. Entre le 29/11 et le 06/12 Je vote Unsa !



Adhérez au SE-Unsa

Titulaires

Cotisations	ÉCHELONS										
	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	
CLASSE NORMALE											
Instituteur				142 €	145 €	148 €	156 €	163 €	174 €	190 €	
Prof écoles, Certifié, PsyEdu, CPE, PEP, PUPS	159 €	160 €	165 €	170 €	174 €	184 €	197 €	210 €	226 €	242 €	
Agrégé	179 €	181 €	194 €	207 €	220 €	235 €	253 €	271 €	288 €	300 €	
Peec, Ce d'Esp, At				145 €	153 €	159 €	168 €	177 €	187 €	198 €	
Bi-admissible		162 €	169 €	179 €	185 €	196 €	210 €	227 €	242 €	253 €	
HORS-CLASSE											
Prof écoles, Certifié, CPE, PEP, PUPS, PsyEdu	207 €	222 €	237 €	257 €	273 €	289 €					
Agrégé	271 €	288 €	300 €								
Peec, Ce d'Esp	168 €	177 €	187 €	198 €	224 €	241 €					
CLASSE EXCEPTIONNELLE											
Prof écoles, Certifié, CPE, PEP, PUPS, PsyEdu	251 €	266 €	280 €	301 €							
Agrégé	300 €										
Peec, Ce d'Esp	224 €	243 €	257 €	273 €	289 €						

Non-titulaires		Situations particulières		Entrée dans le métier		Retraités	
Contractuel		Disponibilité, congé parental	41 €	Stagiaire	88 €	Pension inférieure à 1400 €	104 €
indice < 400	105 €	Acc/AESH	73 €	Étudiant ou Esp	41 €	Pension entre 1400 et 1850 €	128 €
indice 401 à 500	137 €	Cui/Pec	50 €			Pension supérieure à 1850 €	138 €
indice > 500	171 €	Suppléant	83 €				

Payable par carte bleue (www.se-unsa.org), chèque, prélèvements fractionnés automatiques (en 10 fois maximum d'octobre à juillet sans frais).



Instructions pour le prélèvement fractionné

- Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- Dater et signer
- Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un RICE



Mandat de prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur Vos Nom Prénom (*) : Votre Adresse (*) : Code postal (*) : Ville (*) : Pays (*) :	Identifiant Créancier SEPA : FR16ZZZ401981 Nom : Syndicat des Enseignants - UNSA Adresse : 209 Boulevard Saint-Germain Code postal : 75007 Ville : PARIS Pays : FRANCE
--	---

IBAN (*) :	<input type="text"/>
BIC (*) :	<input type="text"/>

Le (*) :

Signature (*) :

A (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Rejoignez le SE-Unsa

Adhérez pour :

- bénéficier d'un suivi personnalisé
- trouver un appui, une aide, un soutien de proximité
- recevoir des infos utiles en temps réel
- être averti des opérations de carrière qui vous concernent
- partager des expériences et mutualiser des projets pédagogiques

SITUATION PERSONNELLE

Nouvel adhérent Renouvellement

Nom d'usage : Prénom :

Nom de naissance : Né(e) le :

Adresse personnelle :

Téléphone : Portable :

Adresse mél :

Département de rattachement administratif :

Nom et adresse de l'école/établissement d'exercice :

SITUATION ADMINISTRATIVE

JE SUIS Titulaire Stagiaire

Corps : Instituteur PE Certifié CPE PLP Peps Agrégé
 Bi-admissible AE PEGC CE d'EPS PsyEN (option)

Je suis remplaçant (précisez :)

Ma discipline 2^d degré :

Fonctions particulières (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur...):

JE SUIS Étudiant EAP

JE SUIS NON-TITULAIRE Suppléant AESH AED (précisez les fonctions) :

Contractuel enseignant, CE, CPE (précisez) :

Contrat aidé (CUI/PEC) : Assistant handicap Aide administrative

JE SUIS Retraité

Temps complet Temps partiel : % CLM, CLD Disponibilité Congé parental

Échelon : Montant de la cotisation :

Mode de paiement : Chèque Paiements fractionnés automatiques^(*) : Première demande
 Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(*) documents à remplir au verso

BULLETIN D'ADHÉSION

Vous pouvez aussi adhérer en ligne, par carte bancaire, sur www.se-unsa.org

À renvoyer à :

SE-UNSA de l'Ardèche
BP 20214
07206 AUBENAS Cedex